

Brèves considérations du MSC sur l'événement

“Le droit à une alimentation adéquate.

Promouvoir la redevabilité des mesures relatives à la sécurité alimentaire envers les personnes les plus affectées par l'insécurité alimentaire et la malnutrition”

24 de enero 2017

Au cours des dernières années, nous sommes entrés dans une période où les défis de la gouvernance mondiale ont exercé une pression négative sur la réalisation des obligations juridiques des Etats relatives aux Droits humains ainsi que, dans une large mesure, sur le système des Nations Unies.

Ces pressions croissantes comprennent la montée de forces xénophobes et nationalistes, le pouvoir croissant des entreprises et leurs influences dans les processus politiques et décisionnels à tous les niveaux ou encore les tendances prédatrices dans l'utilisation des ressources naturelles qui minent nos sources de vie, avec pour conséquence des phénomènes comme le changement climatique.

Tous les États ont l'obligation de protéger, respecter et remplir leurs obligations relatives aux Droits humains. Dans le contexte du Droit à une alimentation adéquate (DàAN), les normes et les résultats politiques développés au sein du Comité de la sécurité alimentaire mondiale représentent l'espace international convenu pour la convergence et la cohérence des politiques normatives sur la sécurité alimentaire et la nutrition, un espace dans lequel les OSC représentant et soutenant les personnes les plus affectées par les violations des Droits siègent à la même table que les gouvernements, pour la définition des politiques et orientations.

Afin de relever les défis et les possibilités de la création d'espaces politiques et de favoriser la redevabilité, dans le cadre du CSA, le Gouvernement de la Norvège et le Mécanisme de la société civile organisent conjointement un séminaire, le 24 Janvier dernier, à la FAO à Rome, intitulé: [“Le droit à une alimentation adéquate : Promouvoir la redevabilité des mesures relatives à la sécurité alimentaire envers les personnes les plus affectées par l'insécurité alimentaire et la malnutrition”](#).

Cet événement visait à discuter des questions clés suivantes: 20 ans après le Sommet mondial de l'alimentation, quel rôle joue le droit à une alimentation adéquate au CSA ? En quoi la redevabilité envers les populations affectées est-elle importante pour le droit à une alimentation adéquate des personnes les plus touchées par l'insécurité alimentaire et la malnutrition, et comment cela fonctionne-t-il dans la pratique ? En quoi le droit à une alimentation adéquate et la redevabilité envers les populations affectées sont-ils importants au niveau national ?

L'événement a débuté par des présentations liminaires de la part du Haut Commissaire des Nations Unies aux Droits de l'homme Zeid Ra'ad Al Hussein (message vidéo), le Rapporteur spécial de l'ONU sur le Droit à une alimentation adéquate Hilal Elver (message vidéo) ainsi que de Olivier DeSchutter, l'ancien Rapporteur spécial des Nations Unies. Ces présentations importantes ont clairement exprimé la nécessité de réorienter plus fortement les priorités vers les droits économiques, sociaux et culturels (ESC) en général et le DàAN plus spécifiquement, mettant en lumière la dissonance regrettable entre de forts cadres juridiques nationaux et la faiblesse de la mise en œuvre pratique sur le terrain.

Cependant, en même temps, il y a un appel clair des communautés en faveur d'une cohérence vis-à-vis des Droits humains comme fondement de toute initiative, à travers la mise en oeuvre de nouveaux mécanismes pour la participation et la redevabilité, conçus par les groupes communautaires et les gouvernements locaux.

Le séminaire principal comprenait également des discussions en table-ronde avec les OSC, les représentants des Agences basées à Rome et des représentants des gouvernements des États membres (Le programme complet est [consultable ici](#)) qui ont présenté les différentes stratégies et permis de mieux comprendre la notion de redevabilité et de reddition de comptes pour le DàAN. D'après les discussions, il est clair que le CSA joue un rôle fondamental dans la création d'un espace de convergence des politiques ainsi que dans le renforcement du DàAN, comme en témoignent les succès obtenus à ce jour et la rédaction de documents normatifs comme les Directives sur le droit à l'alimentation ou encore les DVGT.

Toutefois, le CSA est un espace qui est encore confronté à des défis. Nous cherchons toujours à comprendre comment faire fonctionner le concept de redevabilité dans un environnement multipartite, dans lequel il existe un risque d'attribuer les mêmes rôles et responsabilités à tous les acteurs, ce qui pourrait diluer les obligations juridiques des États.

En outre, alors que nous travaillons à développer des mécanismes novateurs pour le Suivi des résultats politiques du CSA au niveau national, régional et mondial, il est fondamental de rester ancré dans un cadre normatif, plutôt que de se fonder uniquement sur les résultats. Malheureusement, avec la montée de la "révolution du Data", de nombreux espaces politiques ont adopté cette dernière approche et délaissent les fondements normatifs basés sur les Droits.

La force du CSA réside dans sa capacité à placer les humains et les communautés au centre de la prise de décision et de créer des relations et des discussions entre ceux qui gouvernent et ceux qui peuvent apporter leur soutien à la mise en œuvre (ABR). Lorsque les actions et les politiques sont guidés par le concept de la redevabilité et des Droits humains, elles renforcent et préservent le caractère spécial et le rôle de l'espace du CSA, fournissant un espace pour la cohérence des Droits humains, y compris et surtout les Droits des femmes et créent des politiques qui placent la dignité humaine au cœur de leur action.

Suivi: Cet événement d'une demi-journée a envoyé un signal important sur l'importance de la volonté politique et institutionnelle d'aller de l'avant sur les obligations légales des États de respecter les engagements découlant de la Charte des Nations Unies. Afin de continuer sur la lancée de cette réunion, il existe des points d'entrée clairs pour intégrer la cohérence vis-à-vis des Droits humains dans le processus de Suivi du CSA et dans la mise en œuvre des événements thématiques de Suivi au niveau national, régional et mondial. En particulier, le groupe de travail de suivi a commencé à discuter du calendrier du Mécanisme de Suivi, qui inclut la possibilité d'y intégrer les Directives sur le Droit à l'alimentation; ce serait une étape importante dans la création d'une analyse plus forte de la façon de mieux réaliser les engagements relatifs aux Droits humains et de fournir un espace où les États pourraient partager leurs expériences et analyses.

En outre, au cours des discussions, une suggestion concrète a été faite pour la création d'un réseau informel des "Amis du droit à l'alimentation", dont le but serait d'élaborer des stratégies et faire des propositions en faveur d'une plus grande cohérence des Droits humains dans l'élaboration des politiques. Cette proposition sera discutée plus en avant avec les représentants des États membres qui ont pris part à la réunion.